

# DANONE'S CODE OF BUSINESS CONDUCT

PRINCIPES DE CONDUITE DES AFFAIRES DE  
DANONE





# PRINCIPES DE CONDUITE DES AFFAIRES DE DANONE

Introduction aux Principes de  
Conduite des Affaires de Danone



Danone s'est construit sur le double projet économique et social qui repose sur un principe simple : la performance économique de l'entreprise et le progrès social doivent aller de pair. Nous pensons que, loin de s'arrêter aux portes de nos usines, la responsabilité de notre entreprise s'étend à l'ensemble de nos parties prenantes : salariés, actionnaires, fournisseurs, consommateurs et clients, ainsi que les partenaires et les communautés avec lesquelles nous travaillons. C'est cette collaboration qui donne du sens à nos actions.

Chez Danone, toutes nos actions respectent les normes éthiques et la législation de chacun des pays où nous sommes implantés.

Nos Principes de Conduite des Affaires présentent notre engagement envers ces parties prenantes et les règles auxquelles nous devons tous nous conformer. Le Comité Exécutif et moi-même veillerons à ce que ces normes soient respectées dans toutes nos activités. Le respect de ces règles est primordial, non seulement pour l'efficacité et la pérennité de nos activités, mais également pour la poursuite de notre double projet économique et social.

*E. Faber*

*Paris, le 20 janvier 2016*



## LE CHAMP D'APPLICATION DES PRINCIPES DE CONDUITE DES AFFAIRES DE DANONE

Tous les salariés de Danone, de ses filiales et des entreprises contrôlées par Danone doivent se conformer aux Principes de Conduites des Affaires. Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils adhèrent au Code de Conduite des Partenaires Commerciaux de Danone.

Nos salariés sont informés de l'existence des Principes de Conduites des Affaires dès leur recrutement et reçoivent des rappels périodiques quant aux principes qu'ils contiennent. Le non respect des Principes de Conduite des Affaires est susceptible d'entraîner une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'au licenciement.

Outre ces Principes de Conduite des Affaires, les collaborateurs de Danone doivent également connaître et se conformer à des Politiques spécifiquement en rapport avec leur fonction, tels que les autres politiques de conformité de Danone, notamment la Politique d'Intégrité, la Politique en matière de Concurrence, la Politique relative à la Protection des Données Personnelles et la Politique sur les Sanctions Economiques Internationales. Les collaborateurs concernés trouveront dans chacune de ces Politiques des informations plus détaillées sur leurs responsabilités en matière de conformité.



## Conformité avec la loi

Chaque entité et chaque collaborateur de Danone doivent se conformer à l'ensemble des lois et réglementations en vigueur dans les pays dans lesquels nous sommes présents. S'il existe une différence entre une obligation légale et nos Principes de Conduites des Affaires ou les autres Politiques de conformité, nous devons appliquer la norme la plus élevée.



## Collaborateurs

Danone s'attache à fournir un environnement de travail sûr dans lequel le respect et le bénéficie d'opportunités équivalentes sont garantis par nos processus de recrutement, de formation et de développement de carrière. Nous respectons les droits de l'homme tels qu'établis dans les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail, y compris le droit à la liberté d'association. Nous nous engageons à fournir une rémunération et un nombre d'heures de travail équitables, dans le cadre d'un équilibre vie professionnelle - vie privée harmonieux.

Nous ne tolérons ni la violence, ni les brimades, ni le harcèlement, ni la discrimination, ni aucune forme de travail forcé ou servile, ni le travail des enfants. La diversité est la bienvenue chez nous et nous encourageons nos salariés et leurs responsables à communiquer de manière ouverte et à dialoguer, ce qui représente un élément clé de notre esprit d'entreprise.





## Consommateurs

Chez Danone, nous basons notre réussite sur la satisfaction de nos consommateurs et sur la qualité de nos produits. Nous respectons les normes de qualité et de sécurité les plus strictes. Nous nous conformons à la législation internationale et aux meilleures pratiques en termes de marketing honnête et responsable et d'étiquetage clair et précis. Nous reconnaissons et approuvons le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel établi par l'Organisation mondiale de la santé (« OMS »), ainsi que les résolutions ultérieures correspondantes de l'OMS. Nous approuvons la recommandation de l'OMS en matière de santé publique mondiale qui préconise l'allaitement exclusif du nourrisson pendant les six premiers mois ainsi que l'allaitement poursuivi jusqu'à deux ans et plus en introduisant parallèlement, en toute sécurité, des aliments complémentaires.



## Clients

Chez Danone, nous avons à cœur d'établir des relations éthiques, justes et durables avec nos clients, basées sur des conditions commerciales claires et respectées. Nous encourageons nos clients, s'ils ne l'ont pas déjà fait, à adopter des principes commerciaux équivalents à ceux que nous présentons dans ces Principes de Conduite des Affaires.



## Partenaires commerciaux

Les Partenaires commerciaux de Danone sont nos fournisseurs, prestataires de services, agents, distributeurs et agences d'intérim. Nous avons à cœur d'établir des relations éthiques et justes avec nos partenaires commerciaux, basées sur des conditions commerciales claires et respectées, l'adhésion aux principes définis dans le Code de Conduite des Partenaires Commerciaux de Danone et un processus de sélection équitable.



## Actionnaires

Chez Danone, nous suivons les meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise et de communication financière. Nous nous attachons à fournir à nos actionnaires des informations régulières, pertinentes, opportunes, précises et fiables sur les activités, les performances, les clients potentiels et la stratégie de Danone. Nous nous conformons strictement aux exigences de tenue de registres précis et nous interdisons toute activité susceptible de conduire à ou de constituer un délit d'initié.



## Communauté

Chez Danone, notre mission consiste à apporter la santé par l'alimentation au plus grand nombre. Dans ce cadre, le respect et le dialogue avec les communautés avec lesquelles nous travaillons sont essentiels. Nous avons à cœur d'œuvrer de manière responsable auprès de nos communautés et d'y avoir un impact positif, non seulement grâce à nos produits, mais également grâce à nos activités économiques et sociales.



## Concurrents

Chez Danone, nous croyons au principe d'une concurrence libre et loyale et nous encourageons l'adhésion à ce principe. Nous ne nous impliquerons jamais dans des activités anticoncurrentielles à l'encontre ou avec nos clients, partenaires commerciaux ou concurrents.



## Environnement

Danone s'engage à respecter et à protéger l'environnement en développant ses activités de manière durable. Nous contrôlons et établissons un rapport sur nos impacts environnementaux et les réduisons le plus possible, cherchant toujours de nouvelles pistes d'amélioration.



## Gouvernements et organisations internationales

Danone n'effectue pas de don à caractère politique. Nous contribuons au développement de réglementations ou de législations en tant qu'entreprise ou acteur de l'industrie, nous agissons de manière transparente pour la défense de nos convictions (plaidoyer), dans le plus grand respect des principes d'éthique et dans l'intérêt du consommateur et avec la volonté d'atteindre les objectifs de santé publique.



## Lutte contre la corruption

Danone applique une politique «tolérance zéro» en matière de corruption. Il est interdit à tout salarié ou représentant de Danone de donner, proposer ou recevoir un pot-de-vin ou tout autre avantage indu en vue d'un gain commercial ou financier. Les cadeaux, marques d'hospitalité, les parrainages et les dons doivent respecter les exigences de la Politique d'Intégrité.



## Conflits d'intérêt

Les salariés de Danone ne doivent pas se trouver dans des situations de conflit d'intérêt avérées ou perçues comme telles, conformément à la Politique d'Intégrité. Les conflits d'intérêt sont des situations susceptibles d'être incompatibles avec les responsabilités d'un collaborateur de Danone.



## Confidentialité

Chez Danone, nous prenons la confidentialité très au sérieux et attendons de tous nos collaborateurs qu'ils protègent les informations confidentielles et la propriété intellectuelle de Danone. Nous devons également protéger les informations confidentielles de nos consommateurs, de nos clients et de nos partenaires commerciaux ainsi que tout droit de propriété intellectuelle auquel nous sommes susceptibles d'avoir accès dans le cadre de notre relation commerciale. Nous nous engageons à respecter les exigences légales relatives à la protection des données personnelles dans les pays dans lesquels nous opérons.







## Fraudes et blanchiment d'argent

Danone rejette toute tentative d'utilisation de ses activités pour blanchir de l'argent et ne travaille qu'avec des partenaires commerciaux licites. Danone applique par ailleurs une politique de "tolérance zéro" en matière de fraude (qu'il s'agisse par exemple de vol ou d'une mauvaise utilisation d'actifs de Danone, d'une non-conformité avec la politique en matière de voyages et de dépenses, ou encore de malversations).



## Politique de sanctions économiques internationales

Danone est conscient que des gouvernements et des organisations internationales peuvent imposer des sanctions économiques internationales à des pays où il opère, ainsi qu'à des personnes. Danone s'engage à respecter les exigences requises par l'application de ces sanctions économiques internationales.

## Signaler un problème

Chez Danone, nous voulons avoir immédiatement connaissance de tout manquement avéré ou potentiel à nos Principes de Conduite des Affaires. Nous devons également être avertis de tout comportement illégal, de toute malversation financière et de toute activité qui constitue ou pourrait constituer un danger pour l'environnement ou pour toute personne travaillant pour Danone.

Nous encourageons toujours les collaborateurs et les acteurs externes à discuter de toute anomalie avec l'interlocuteur approprié de Danone (supérieur hiérarchique, responsable des ressources humaines, responsable financier, responsable en charge de la conformité ou responsable des clients).

Cependant si les collaborateurs de Danone ou d'autres parties prenantes préfèrent signaler un problème de manière confidentielle par un autre moyen, nous mettons à leur disposition un outil dédié de signalement, nommé Danone Ethics Line (Ligne éthique de Danone), [www.danoneethicsline.com](http://www.danoneethicsline.com). Cet outil peut également être utilisé de manière anonyme si nécessaire.

Il n'y aura pas de représailles à l'encontre des collaborateurs signalant de bonne foi une anomalie. Chaque cas fera l'objet d'une enquête appropriée et, en cas d'infraction avérée, des mesures adéquates seront prises.





Si vous souhaitez signaler un problème de manière  
confidentielle par le biais de Danone Ethics Line, visitez

**[www.danoneethicsline.com](http://www.danoneethicsline.com)**

